

~~SMICTOM LOT GARONNE BAISE~~

Comité Syndical du 26 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-six mai à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 20/05/2021.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués

n° ordre 2021-011
Présents : 24 votants : 24

Étaient présents : 24 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : MM. Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Alain MOULUCOU (suppléant), Patrick JEANNEY (départ à 18h40 avant DL 2021-20) remplacé par M. Christophe MELON, François COLLADO (départ à 18h20 avant DL 2021-18) remplacé par Patrick YON, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI et Jean-Marc LLORCA (12 présents)

Albret Communauté : Mmes Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO et Laurence BENLLOCH (suppléante), MM. Joël CHRETIEN (départ à 18h10 avant DL 2021-18), Robert LINOSSIER, Pascal LEGENDRE (suppléant) (départ à 18h20 avant DL 2021-18), Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Dominique HANROT (suppléant) et Didier SOUBIRON (départ à 18h20 avant DL 2021-18), (12 présents) puis 9 présents à partir de la DL 2021-18

Assistaient également à la séance sans pouvoir de vote : MM. Christophe MELON, Patrick YON jusqu'à la DL 2021-18 ensuite remplaçants respectivement de M. Patrick JEANNEY et M. François COLLADO
M. Michel SABATHIER, Maire de ST- PE- ST- SIMON délégué communautaire d'Albret Communauté

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Néant

Albret Communauté : Mme Paulette LABORDE et M. Jean-Louis MOLINIE

Assistaient également à la séance :

Mme Chantal FERRY : Directrice Générale des services
M. Claude BOGALHEIRO : Responsable des services techniques
Mme Aurélie CEREZUELA : chargée de communication
M. Cyril FILLOT : chargé de la prévention déchets
M. Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté
M. Philippe MAURIN : DGS C.C. Confluent et des Coteaux de Prayssas

AR Prefecture

047-200020550-20210526-DL2021_11-BF

Reçu le 10/06/2021

Publié le 10/06/2021

N° ordre : 2021-011

OBJET : Décision modificative n° 1-2021

M. le Président expose que le paiement des avances ou acomptes dus dans le cadre du lot 2 du marché TVX2020-02 pour la construction du quai de transfert, avait été imputé au compte 238.

Dès lors que le montant initial du lot 2 atteint 65% TTC, il y a lieu de procéder au remboursement des avances reçues. Il s'agit d'une opération d'ordre sans incidence sur les résultats financiers de la Collectivité qui consiste à transférer le montant des avances de l'article 238 à l'article 2315 en prévoyant des crédits au chapitre 041.

Il est à noter que ces écritures comptables permettent d'optimiser les recettes issues du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutés (FCTVA) car le mandat de versement de l'avance au compte 238 est inéligible au FCTVA ; en revanche le mandat d'ordre au compte 2315 l'est.

M. le Président propose au Comité Syndical, en accord avec le Comptable Public, de revoir les sommes affectées en investissement selon le détail présenté ci-dessous :

Opération 120 : Quai de transfert

➤ Dépenses : au 2315 d'un montant de 57 283 €

➤ Recettes : au 238 d'un montant de 57 283 €

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

-Approuve la décision modificative n° 1-2021.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 10/06/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI